

## **PROCES VERBAL SEANCE DU 6 AVRIL 2021 :**

**Le 6 avril 2021, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.**

**Présents :** Mmes ABRAHAM Marylène, DUBOS Christine, LENFANT Marie-Joëlle, LETARD Carole, PASCUAL Lisa.

Mrs HENRY Nicolas, LAMBERT Patrick, LAMBLIN Thibaut, LONGUET Alain, MASSÉ Nicolas, NERDEUX Pascal.

**Absents :** DECOUR Cindy, LEFEBVRE Anne, NION Jennifer, JUDON Matthieu (arrivé en cours de séance)

**Pouvoir :** DECOUR Cindy pour PASCUAL Lisa  
NION Jennifer pour LENFANT Marie-Joëlle

Madame ABRAHAM Marylène assure le secrétariat de séance.

### **Ordre du jour :**

1. Urbanisme
  - a. Dénomination de la nouvelle voie du lotissement rue de la Croix aux Loups
  - b. Dossiers en cours
  - c. Cession bandes de terrain pour aménagement de trottoirs le long de la RD112
2. Compte Administratif 2020 :
  - a) Approbation du CA 2020
  - b) Approbation du Compte de Gestion 2020
3. Budget Primitif 2021 :
  - a) Affectation du résultat 2020
  - b) Taux d'imposition 2021
  - c) Budget primitif 2021
4. Vote des tarifs des services communaux
5. Machine à pain : demande de Fonds de concours auprès de l'Agglo Seine Eure
6. Agglo Seine Eure : Convention petits aménagements de voirie
7. Illuminations de Noël
8. Passation de marché pour la maîtrise d'œuvre église
9. Passation de marché pour la maîtrise d'œuvre de l'agrandissement cantine
10. Questions diverses

### **1 – Urbanisme :**

#### **a) Dénomination de la nouvelle voie du lotissement rue de la Croix aux Loups :**

#### **Délibération 2021-011**

Suite à la création du lotissement rue de la Croix aux Loups, 5 parcelles ont été créées et sont accessibles par une nouvelle voie qui sera cédée à la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer ce nouvel accès en :

« Allée des Noisetiers »

Et précise que des noisetiers y ont été plantés tout au long.

**Votants : 13**  
**Avis favorables à la demande : 13**  
**Voix défavorables à la demande : 0**  
**Abstentions : 0**

**b) Dossiers en cours :**

PC2701421A0002 : Mr CAZELLES Sébastien, 1 rue de l'église - restauration des bâtiments de la ferme – changement des portes et fenêtres en respectant les demandes des bâtiments de France

PC2701421A0003 : Mr MORGANTI Quentin, Trappes – construction d'une maison d'habitation, chemin des bruyères la Mare Hermier – Modification du projet, pour une maison moins haute que dans le premier projet (sous-sol, rez-de-chaussée + combles).

DP2701421A0002 : Mr CAZELLES Sébastien, 1 rue de l'église – construction d'une piscine.

DP2701421A0003 : ARNAUD Chantal, 6 rue du Calvaire – clôture grillagée en panneaux rigides avec occultant

DP2701421A0004 : LENFANT Claude, 31 rue des Blancs Monts – réfection pan de toiture sur annexe à l'identique

DP2701421A0005 : BEILLON Christelle, 1 rue de la Petite Couture – Clôture grillagée en panneaux rigides avec occultant

DP2701421A0006 : HEDOUIN David, 3 allée des Noisetiers – Abri de jardin de type chalet bois

DP2701421A0007 : BONNET Arnaud, 1 impasse G.Flaubert – construction d'une piscine

**c) Cession bandes de terrain pour aménagement de trottoirs le long de la RD112**

**Délibération 2021-012**

Premier dossier :

A la Mare-Hermier, un certificat d'urbanisme a été demandé pour 4 terrains à bâtir sur les parcelles AB 14, 15 et 16. Dans le cadre de cette opération, un recul d'un mètre cinquante a été demandé pour pouvoir aménager un trottoir le long de la parcelle.

Cependant en raison du dénivelé du terrain un soutènement est nécessaire pour réaliser l'aménagement.

L'actuel propriétaire demande que ce soutènement soit réalisé sur toute la longueur (41 m au total) malgré le fait que les niveaux ne soient pas identiques sur toute la longueur.

Pour réaliser l'aménagement, il faudrait réaliser le soutènement, déplacer les éclairages publics, déplacer le coffret électrique existant.

Au total, l'opération aurait un coût estimé à environ 20 000 € pour la commune.

Deuxième dossier :

Sur la RD112, rue des Blancs Monts, un projet de réfection de clôture est en cours. Le propriétaire propose de céder pour 1 € symbolique une bande de terre de 24m afin d'aménager un trottoir.

En raison du dénivelé du terrain, un soutènement pourra également être à réaliser, sauf s'il peut être intégré dans la future clôture qui sera édifiée aux frais du propriétaire.

Afin de continuer le programme de sécurité piétonne à la Mare Hermier, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de prendre à sa charge les frais de notaire et de géomètre dans le cas où les projets se réalisent
- de prendre à sa charge les travaux de réalisation de soutènement, de déplacement de l'EP et coffret électrique
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout acte notarié qui en découle

Une demande de fonds de concours sera également faite auprès de l'agglomération, dans le cadre des aménagements de sécurité.

**Votants : 13**  
**Avis favorables à la demande : 13**  
**Voix défavorables à la demande : 0**  
**Abstentions : 0**

## 2 – Compte administratif 2020 :

**Délibération 2021-013**

Vote du compte administratif 2020 et approbation du compte de gestion :

Madame LENFANT présente le Compte Administratif 2020.

CA 2020	SECTION de FONCTIONNEMENT	SECTION d'INVESTISSEMENT
Recettes	429 165.45 €	198 945.77 €
Dépenses	368 124.60 €	90 877.85 €
Solde 2020	61 040.85 €	+ 108 067.92 €
Résultat 2019 reporté	+ 263 411.73 €	- 107 639.24€
Résultat 2020	324 452.58 €	+ 428.68 €
Restes à réaliser		

Le compte administratif est identique au compte de gestion de la Trésorerie qui tient une comptabilité parallèle.

Madame LENFANT se retire et laisse la présidence à Pascal NERDEUX pour le vote du compte administratif et du compte de gestion.

Le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 sont approuvés.

**Votants : 11**  
**Avis favorables à la demande : 11**  
**Voix défavorables à la demande : 0**  
**Abstentions : 0**

Madame Lenfant remercie le Conseil et reprend la présidence de la séance.

## 3 – Budget Primitif 2020

### a – Affectation du résultat 2020

**Délibération 2021-014**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice + 61 040.85 €  
Résultat antérieur reporté + 263 411.73 €  
**Résultat à affecter + 324 452.58 €**

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice + 108 067.92 €  
Résultat antérieur reporté - 107 639.24 €  
Pour rappel - restes à réaliser (dépense) 0 €  
- restes à réaliser (recettes) 0 €

**Résultat 2020 :** + 428.68 €

Affectation du résultat

Affectation en réserve (1068)	0	
Report en fonctionnement (002)		324 452.58 € en fonctionnement
Report en Investissement (001)		428.68 € en investissement

**Nombre de votants : 13**  
**Votes favorables à la demande : 13**  
**Votes défavorables à la demande : 0**  
**Abstention : 0**

**b – Taux d'imposition 2021**

**Délibération 2021-015**

Après avoir délibéré, et au vu des circonstances sanitaires actuelles, le conseil municipal décide de maintenir les taux 2020 de la taxe foncière sur propriétés bâties et non bâties pour 2021, soit :

17,17 % pour le taux de la taxe foncière (bâti)  
41,10 % pour le taux de la taxe foncière (non bâti)

**Nombre de votants : 13**  
**Votes favorables à la demande : 13**  
**Votes défavorables à la demande : 0**  
**Abstention : 0**

**c – Budget Primitif 2021**

**Délibération 2021-016**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 défini lors de la réunion de la commission des finances du 18 mars 2021, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	750 397.58 €	750 397.58 €
Section d'investissement	405 558.77 €	405 558.77 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 156 424.35 €</b>	<b>1 156 424.35 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 18 mars 2021

Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	750 397.58 €	750 397.58 €
Section d'investissement	405 558.77 €	405 558.77 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 156 424.35 €</b>	<b>1 156 424.35 €</b>

**Nombre de votants : 13**  
**Votes favorables à la demande : 13**  
**Votes défavorables à la demande : 0**  
**Abstention : 0**

## **4 – Vote des tarifs communaux**

**Délibération 2021-017**

### **TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

#### Concessions dans le cimetière :

Pas de changement de tarif

Tombe : 50 ans : 240€

Cavurne : 50 ans : 240€

#### Location Charitons :

Pas de changement de tarif

	Hiver du 01.10 au 30.04	Eté du 01.05 au 30.09
Quelques heures	35 €	30 €
Journée	70 €	60 €
Week-end	140 €	120 €
Semaine	250 €	200 €

#### Ecole :

Année	Cantine		Garderie		Garderie 18h30
	Prix/repas	Coût réel	Par plage	Coût réel	
2015	3.50 €	5,70 €	1.50€	1,60 €	
2016	3,60 €	*	1,60€	*	2€
2017	3,70 €	*	1,60€	*	2€
2018	3,70 €	*	1,60€	*	2€
2019	3.75 €	*	1.60€	*	2€
2020	3.75 €		1.70€		2€
2021	3.75 €		1.70€		2€

\* = non calculé

**Votants : 13**

**Avis favorables à la demande : 13**

**Voix défavorables à la demande : 0**

**Abstentions : 0**

## **5 Machine à pain : demande de Fonds de concours auprès de l'Agglo Seine Eure et convention d'affermage :**

**Délibération 2021-018**

En 2018, un boulanger d'Evreux avait installé un distributeur de pain, qu'il gérait entièrement, installation et location. Celui-ci était très apprécié des habitants. Hélas, il n'est resté qu'une seule année, non pas pour des problèmes de rentabilité mais parce que la distance pour l'approvisionnement était trop importante.

Afin de rendre à nouveau ce service aux habitants, Madame le maire propose que la commune se porte acquéreur d'un distributeur et passe une convention d'affermage avec le boulanger d'Hondouville, prévoyant une rémunération envers la commune basée sur le chiffre d'affaires.

Le choix s'est porté sur un modèle de distributeur fabriqué en France, de la marque **MaBaguette**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le projet
- autorise Mme le maire à signer une convention d'affermage avec la boulangerie d'hondouville « Aux délices Malherbois » représentée par Mr Mayzaud Max .
- sollicite un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Seine Eure d'un montant de 50% du reste à charge
- adopte le plan de financement suivant :

Montant du devis HT : **10 895.76€**

Avec DETR	Sans DETR
Detr 30% sollicitée : 3268.72 €	
Fonds de concours : 3813.52 €	Fonds de concours : 5447.88 €
Autofinancement : 3813.52 €	Autofinancement : 5447.88 €

**Votants : 13**  
**Avis favorables à la demande : 13**  
**Voix défavorables à la demande : 0**  
**Abstentions : 0**

Matthieu JUDON rejoint le conseil

## **6 – CASE : convention petits aménagements de voirie**

**Délibération 2021-019**

Comme chaque année, la communauté d'agglomération Seine-Eure propose aux communes de son territoire de passer une convention intitulée « petits aménagements de voirie ». La convention financière se répartit entre l'agglomération (67,5 %) et la commune (32,5 %).

Les petits travaux envisagés au cours du mandat sont :

- Un aménagement au niveau du cimetière pour ralentir les voitures descendantes,
- Un aménagement devant la salle d'activité, après étude de la situation par l'agglomération,
- Le parking de la MAM et derrière l'école,
- Un parking à l'ouest du cimetière,

Le conseil municipal après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention pour petits aménagements de voirie avec la communauté d'agglomération Seine Eure.

**Votants : 14**  
**Avis favorables à la demande : 14**  
**Voix défavorables à la demande : 0**  
**Abstentions : 0**

## **7- Illuminations de Noël :**

**Délibération 2021-020**

La société Team Réseaux qui nous réalise l'entretien de notre éclairage public, a proposé aux communes des illuminations de Noël d'occasion, à prix intéressant.

La commune a sollicité un devis pour différents produits (rideaux LED, motifs lumineux à fixer sur pignon ou sur candélabres).

- Montant des produits proposés :

- Motif pour mât : 45 € HT
  - Motif pour pignon : 45€ HT
  - Rideaux LED : 162€ HT
- Pose et dépose des illuminations : 75 € par unité chaque année

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

-préfère concentrer les illuminations autour de l'école et de la mairie.

-décide que des motifs seront installés sur les mats d'éclairage public, sur le pignon du point de vente et sur le pignon de l'ancienne cantine.

- autorise Mme le maire à signer le devis correspondant à l'achat de 8 motifs pour mats, 2 motifs pour pignon et 2 rideaux led

- dit que le SIEGE devra être sollicité pour l'installation de prises spécifiques sur les mâts.

On avisera pour les années suivantes si d'autres illuminations pourront être déployées.

***Votants : 14***

***Avis favorables à la demande : 14***

***Voix défavorables à la demande : 0***

***Abstentions : 0***

## **8- Passation de marché pour la maîtrise d'œuvre des travaux Eglise**

***Délibération 2021-021***

Les travaux de restauration se poursuivent. Après avoir porté ses efforts sur la structure, le Conseil municipal souhaite que des travaux intérieurs puissent débuter.

Une nouvelle tranche de travaux pourra être :

- La reprise de la structure du beffroi en bois
- L'électricité et le chauffage
- La restauration du chœur et des peintures (avec recherche de mécénat par l'Agglomération Seine-Eure)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour la mission de réalisation des travaux relatifs à la restauration de l'église, à signer le marché de travaux et les pièces afférentes, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial.

***Votants : 14***

***Avis favorables à la demande : 14***

***Voix défavorables à la demande : 0***

***Abstentions : 0***

## **9- Passation de marché pour la maîtrise d'œuvre des travaux de l'agrandissement de cantine**

**Délibération 2021-022**

Après quelques années d'utilisation, il s'avère que la superficie de la cantine est un peu trop juste, puisqu'elle accueille de l'ordre de 90 enfants. Pour assurer les conditions sanitaires imposées par la crise du Covid, et en l'absence d'activités communales, la totalité du bâtiment a été affecté à la restauration. L'après crise nécessitera une vigilance sanitaire accrue. Pour maintenir les activités dans la salle communale, et permettre une meilleure distanciation des élèves, il convient de prévoir dès à présent l'agrandissement de la partie cantine.

Cette extension est envisagée en ossature bois.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre, à signer le marché de travaux et les pièces afférentes, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial.

**Votants : 14**

**Avis favorables à la demande : 14**

**Voix défavorables à la demande : 0**

**Abstentions : 0**

## **10- Questions diverses**

### **Banquet 2020 :**

La crise sanitaire a obligé la commune à annuler le banquet prévu fin 2020. Certains habitants auraient aimé que des colis soient distribués.

Avant de décider, la municipalité a réfléchi à ce qui pourrait être fait en se heurtant à plusieurs difficultés :

Si distribution d'un colis :

- A qui le distribuer ?
  - a. A toutes les personnes de plus de 65 ans ?
  - b. Uniquement à ceux qui viennent au banquet ?
  - c. Aux plus âgés ?
  - d. Aux personnes moins âgées mais isolées ?
- Comment le distribuer ?
  - a. En porte à porte et sans contact ?

Dans un souci de privilégier les moments de convivialité, la municipalité a donc décidé de ne pas distribuer de colis, mais :

- A appelé régulièrement les aînés pour rompre leur isolement,
- Est allée porter un colis aux 2 doyens de la commune résidant à Amfreville
- A fait parvenir un colis à notre doyenne de 106 ans en maison de retraite (les autres années ce colis lui est donné lors d'une visite)
- A envoyé un courrier à chaque personne concernée pour expliquer ce qui serait fait
- Organisera, dès que les conditions sanitaires le permettront, des moments de convivialité supplémentaires (le banquet des anciens et un thé dansant en plus si possible) ...

### **Modification sur le tri et la collecte des déchets :**

L'Agglomération Seine-Eure a la compétence enlèvement des déchets ménagers.

La législation sur les consignes de tri évolue, et à partir du 1<sup>er</sup> septembre, l'ensemble des emballages en plastique seront collectés avec le tri.

Du fait du volume accru de déchets à recycler, des bacs de tri jaune, en remplacement des sacs jaunes, seront distribués par les mairies d'ici fin juin. A cette occasion, une documentation et une explication orale seront faites sur les modifications des consignes de tri :

- A partir du 1<sup>er</sup> juillet, ces bacs jaunes de 250 litres seront collectés une fois toutes les 2 semaines, les bacs gris d'ordures ménagères resteront collectés de manière hebdomadaire,
- A partir du 1<sup>er</sup> septembre, tous les emballages plastiques pourront être mis dans les bacs jaunes, en application de l'extension des consignes de tri.

Les distributions seront organisées durant des vendredis après-midi et des samedis matin. Les habitants seront informés.

### **Aménagement de ralentisseur rue de la Métairie :**

En remplacement du ralentisseur fixe qui provoquait des inondations, il faudrait installer un coussin lyonnais dans la rue de la Métairie.

### **Don à la commune :**

La commune a reçu un don de la part de Madame Annette Cerisier. Le Conseil municipal la remercie chaleureusement.

### **Ecole :**

Le projet d'école pour la prochaine année scolaire concernera l'ensemble des classes. Le coût total serait de l'ordre de 6000 €, financé en partie par l'APEA, la coopérative scolaire et la commune. Madame la directrice demande à la mairie un accord de principe sur sa participation au financement.

Ce projet venant en remplacement d'autres sorties scolaires, le financement resterait dans l'ordre de grandeur de la participation habituelle annuelle de la mairie, qui donne un accord de principe.

### **Véhicule communal :**

Le véhicule communal nécessite un remplacement, soit par un utilitaire neuf ou occasion. Mais il faudra se diriger vers une motorisation plutôt essence compte tenu du faible kilométrage parcouru.

### **Travail des jeunes :**

Le dispositif de travail des jeunes sera reconduit pour l'été prochain. Une date de réunion par visio conférence sera proposée prochainement aux jeunes concernés.

### **Rénovation de la salle des Charitons :**

La salle nécessite une rénovation au niveau des plafonds, des murs, des toilettes afin de les rendre accessibles à tous, de l'extracteur d'air, des convecteurs.

Pour la salle principale et le rafraîchissement de la cuisine, des devis et une étude pour une rénovation énergétique vont être demandés.

La séance est levée à 23h25